

## litige avec un commerçant suite à un défaut dans le tissus

## Par jusoma, le 18/04/2009 à 21:57

Bonjour, j'ai commandé 2 canapés en velours chocolat et à la réception , je me suis rendu compte qu'ils comportaient des défauts dans la trame du tissus : des traces blanches longilignes. J'ai refusé la livraison et ai demandé de changer de modèle de canapé tellement j'était déçue. Le magasin refuse de faire un quelquonque échange car selon eux les canapés sont tout à fait conformes.

A ce jour, j'ai pris rendez-vous avec la responsable par 2 fois et à chaque fois elle m'a confirmé la conformité des canapés. J'ai égalemeent versé 450€ d'accompte. Que dois-je faire? une lettre en recommandé? saisir le juge de proximité? Ai-je un moyen de récupérer mon accompte pour non conformité? Ai-je le droit de refuser la livraison? Quelle procédure dois-je suivre? Merci de vos conseils